



# Bouloc, les nouvelles

## SOMMAIRE

p2 Édito • p4 La fourrière animale • p6 Inscription cantine • p8 Jardins solidaires • p10 Budget 2023 • p12 Avis d'enquête publique • p14 Contrôle radar • p16 Atelier Manga • p18 Vie associative • p20 Vie économique • p22 Patrimoine

## LE MOT DU MAIRE

### L'édito de Serge Terrancle

Chères Boulocaines,  
Chers Boulocains,

À mi-parcours d'un mandat, il est de coutume de faire un point d'étape, celui-ci sera à l'ordre du jour d'un prochain bulletin municipal spécial. Ces trois années n'ont pas été un long fleuve tranquille, car personne ne pouvait imaginer être confronté à une telle situation sanitaire, mettant la France à l'arrêt.

Avec les premiers jours du printemps, nous constatons avec plaisir que la nature renaît. Bien qu'il nous faille être particulièrement raisonnables dans l'utilisation de « notre » eau qui devient une problématique récurrente, le réchauffement des températures marque le plaisir de se retrouver à nouveau autour d'événements festifs et conviviaux.

L'équipe composée d'élus expérimentés ainsi que de nouveaux citoyens ont permis une dynamique de groupe et ainsi, collectivement, nous avons pu répondre aux nombreux projets sur lesquels l'équipe de la majorité s'est engagée. Il arrive que l'on rencontre des imprévus car certains projets sont complexes, longs à mettre en œuvre et pas toujours exempts de mauvaises surprises, surtout depuis les crises successives que nous traversons. Ces réalisations ont été possibles grâce à l'engagement à nos côtés de l'ensemble des agents de la ville : des femmes et des hommes qui ont le sens de la collectivité et du service public que je tiens à remercier très sincèrement. Nous sommes conscients qu'il restera toujours des choses à faire. Soyez assurés que la motivation de l'équipe reste pleine et entière. Les élus ont en commun la même passion : s'investir au service des Boulocaines et des Boulocains.

Comme de tradition, au cours des mois de mars et d'avril le Conseil Municipal a débattu des

orientations budgétaires de la commune et a voté le budget annuel. Vous n'êtes pas sans ignorer que c'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons dû élaborer ce nouveau budget communal. La hausse du coût de l'énergie, les hausses des coûts en général vont fortement impacter nos dépenses de fonctionnement.

Nous souhaitons malgré ce contexte tendu, maintenir notre politique d'investissement pour toujours améliorer les conditions de vies et les conditions d'accueil de notre village.

Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voiries, des bâtiments ou de l'aménagement urbain, nous poursuivons en 2023 la même tendance que les années précédentes et toujours sans augmentation du taux de la fiscalité locale.

L'arrivée d'un deuxième policier municipal sur notre commune nous permet de mettre en place des contrôles routiers notamment sur le respect des vitesses limites sur notre commune. Beaucoup d'administrés nous interpellent depuis ces trois années pour nous demander d'agir efficacement contre les automobilistes dangereux. Des aménagements routiers complètent la mise en sécurité des Boulocains.

Même si le contexte national ne porte guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir le plaisir de vivre à Bouloc. Notre équipe toujours positive avancée pour construire et conserver cette âme de village. Alors, réchauffons-nous ensemble au contact de ces rayons de soleil et profitons ensemble de notre douceur de vie locale.

Bonne lecture et bonnes vacances à toutes et à tous.

**Serge Terrancle**  
Maire de Bouloc



## Prendre rendez-vous avec vos élus

Pour prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, veuillez contacter l'accueil de la mairie par téléphone au **05 62 79 94 94** ou par e-mail sur [accueil@mairie-bouloc.fr](mailto:accueil@mairie-bouloc.fr)

## État civil

### Naissances

Charlie GNAMBE le 13/04/2023  
Juliette LAURENT le 14/04/2023  
Louis LEVILLAIN PAGES le 03/05/2023  
Amy BLOT le 14/05/2023  
Lara BELKHIR le 16/05/2023  
Rayan BELKHIR le 16/05/2023  
Ialy RANDRIAMAHAZOMANANA le 23/05/2023

### Décès

Thérèse ZAGO le 20/04/2023  
Francine REMON née DUMAS le 25/04/2023  
Andrée DESSAUSEDATS née MERCADIER le 18/05/2023  
Francis DELSART le 28/05/2023

### PACS

Camille PÈRE et Mathieu DOMINGUES le 23/05/2023

### Mariages

Marika BELHASSINE et Philippe THIELS le 03/06/2023

## Pharmacies de garde

Pour connaître les pharmacies de garde, appelez le résogardes : **3237**

Liste sous réserve de modifications\*

**Dimanche 11 juin**  
Pharmacie des Arts  
83 route de Fronton à Aucamville  
05 61 70 26 15

**Dimanche 18 juin**  
Pharmacie centrale  
43 avenue de Toulouse à Bruguères  
05 61 82 20 19

**Dimanche 25 juin**  
Pharmacie du Pont de l'Hers  
36 route de Bessières à Launaguet  
05 61 74 85 34

**Dimanche 2 juillet**  
Pharmacie des Vitarelles  
3 route de l'Hers à Lespinasse  
05 61 82 03 82

**Dimanche 9 juillet**  
Pharmacie du Quinze  
21 route de Bessières à Pechbonnieu  
05 61 09 88 48

**Vendredi 14 juillet**  
Pharmacie de Buffebiau  
46 rue de la Pépinière à Castelginest  
05 61 70 17 33

**Dimanche 16 juillet**  
Pharmacie Glandor  
168 avenue de Toulouse à Cépet  
05 61 09 55 86

**Dimanche 23 juillet**  
Pharmacie de Fonbeuzard  
98 route de Fronton à Fonbeuzard  
05 61 70 10 26

**Dimanche 30 juillet**  
Pharmacie de la Nationale  
25 route Nationale 20 à Saint-Jory  
05 34 27 03 27

**Dimanche 5 août**  
Pharmacie Ghedin  
Rue Jean-Pascal à Labastide Saint-Sernin  
05 61 84 90 93

**Dimanche 13 août**  
Pharmacie de la Peyronnette  
25 avenue de Villemur à Saint-Alban  
05 61 37 18 55

**Mardi 15 août**  
Pharmacie centrale  
43 avenue de Toulouse à Bruguères  
05 61 82 20 19

**Dimanche 20 août**  
Pharmacie d'Aucamville  
125 route de Fronton à Aucamville  
05 61 37 03 30

**Dimanche 27 août**  
Pharmacie de Bouloc  
3 chemin de la Pégou à Bouloc  
05 61 82 04 15

**Vendredi 3 septembre**  
Pharmacie Lourtau-Guilhot  
77 rue Jean Jaurès à Fenouillet  
05 61 70 06 63

**Dimanche 10 septembre**  
Pharmacie de la Gravette  
14 place de la République à Gagnac S/Garonne  
05 61 35 92 88

**Dimanche 17 septembre**  
Pharmacie de la Mairie  
3 rue de l'Eglise à Castelginest  
05 61 70 16 15

**Dimanche 24 septembre**  
Pharmacie de la Mairie  
66 bis route de Fronton à Saint-Alban  
05 61 70 03 89



## Agenda

### Juin

**17/06 ► Repas avec animation à 12 h 30**  
Salle des fêtes - organisé par "Joie de Vivre"

**19/06 ► Rencontre du monde associatif à 18 h 30** - Salle des fêtes

**21/06 ► Fête de la Musique à partir de 20 h 00** - Esplanade de Verdun organisé par le COF (Scène ouverte, buvette et restauration sur place)

**25/06 ► Bourses toutes collections de 9 h 00 à 17 h 00**  
organisé par le "Club philatélique"

### Juillet

**07, 08, 09 et 10/07 ► Fête locale**  
Esplanade de Verdun - organisée par le COF

**19/07 ► Collecte de Sang à partir de 9 h 00**  
Salle des fêtes - organisée par l'ADSB

### Août

**20/08 ► Commémoration du 21 août 1944 à la mémoire des résistants lotois et de la famille Komornik à partir de 8 h 00**

### Septembre

**02/09 ► Forum des Associations de 14 h 00 à 17 h 00** - Complexe sportif

**03/09 ► Le Jardin Musical de 16 h 30 à 20 h 00** - organisé par l'APOIRC (1 rue du Roulier)

### Octobre

**01/10 ► La Belle Rose à partir de 8 h 00**  
Complexe sportif



## Vous souhaitez tout savoir sur la commune en temps réel ? Voici toutes nos publications et où les trouver...

### Guide pratique

Il est distribué dans vos boîtes aux lettres.



### Bulletin municipal

Vous le tenez entre vos mains, c'est un trimestriel, il est distribué dans vos boîtes aux lettres.

### Affichage publicitaire

Rue de la Tuilerie (2), rue Jean Jaurès (2).



### Affichage municipal

Bibliothèque, ancienne cantine scolaire, La Poste, le parking de la Mairie et celui de la Maison des Associations.

### Affichage lumineux

(Rue Jean Jaurès : rond-point du supermarché et square Saint-Yves)



### Presse locale

La Dépêche du Midi (quotidien) et Le Petit Journal (hebdomadaire)



### Les réseaux sociaux

Facebook (Bouloc31, Boulocvieeco, les marchés de Bouloc 31...) Instagram (Boulocmaville), Twitter (bouloc31)



Site internet de la commune  
[www.mairie-bouloc.fr](http://www.mairie-bouloc.fr)

### Les ressources d'eau placées sous vigilance



Dans le cadre d'une gestion globale, raisonnée et préventive de la ressource en eau toutes les communes du département de la Haute-Garonne sont placées en vigilance.

Sur ces communes :

Les collectivités et les particuliers sont invités, dans le cadre d'une gestion économe de la ressource, à limiter les usages non essentiels de l'eau tels que l'arrosage des jardins et pelouses, des terrains de sport, le lavage des voitures, le lavage des voiries et des façades, le remplissage et la mise à niveau des piscines.

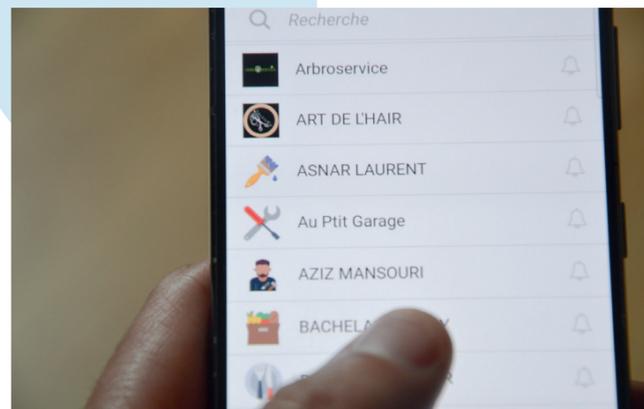
Les exploitants agricoles sont invités à modérer les consommations d'eau pour irriguer les cultures de printemps en place et à opter pour des cultures d'été qui exigent moins d'eau.

Les industriels sont invités à limiter leurs consommations aux stricts volumes nécessaires à leurs activités.

Les mesures définies dans l'arrêté préfectoral disponible sur le site sont applicables dès à présent. Elles restent en vigueur jusqu'au 31 octobre 2023 inclus, sauf abrogation.



### Les commerçants de Bouloc sont sur IntraMuros



La commune de Bouloc est sur l'application IntraMuros. Cette plateforme mutualisée permet d'accéder à toutes les informations de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Le service communication la réactualise régulièrement. À ce jour, toutes les entreprises actives qui se sont fait recenser auprès de la mairie sont présentes sur la plateforme. Les Boulocains peuvent désormais retrouver facilement les informations relatives aux activités locales et les parcourir en quelques clics. Cet outil interactif complète les services proposés par la municipalité comme le guide pratique ou le site internet. L'équipe municipale poursuit son engagement en faveur du développement économique et renouvelle son soutien aux professionnels de la commune.

### Le débroussaillage est obligatoire pour les propriétaires

Les propriétaires sont soumis à l'opération de débroussaillage de leur terrain et de le maintenir en état débroussaillé selon le Code forestier (Articles L131-10 à L131-16).

Cette obligation vous concerne si vous êtes propriétaires d'un terrain construit ou non. Le débroussaillage peut être réalisé par votre locataire si cela est mentionné sur le bail.

En cas de non-respect de l'obligation légale, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100€ maximum par jour de retard.

Cette action consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...). Ces opérations doivent assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.

### Les incivilités coûtent cher à la commune

Depuis plusieurs semaines, nous enregistrons des actes de vandalisme sur l'espace public : dégradations du mobilier urbain, vol des décorations de l'ALAE... Ce fléau nuit à l'aménagement de la commune et à l'animation effectuée par les services municipaux avec le concours des enfants boulocains peinant les plus petits.

Ces incivilités sont passibles de plusieurs sanctions en fonction de la gravité des dommages.

S'il n'en résulte que des dommages légers, la peine maximale pour avoir fait un tag ou un graffiti est une amende de 3 750 € et un travail d'intérêt général. Cette dernière peine peut consister en la réparation des dégâts causés sur un équipement public.

En cas de dommage important, tout acte de vandalisme est puni jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. Les parents sont civilement responsables des dommages causés par leurs enfants mineurs « habitants avec eux » selon le Code Civil, art. 1384. Les deux parents, exerçant l'autorité parentale, sont tenus de verser les éventuels dommages et intérêts dus à la victime.



### Vivre ensemble



#### Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou tout autre type de déchets est interdit toute l'année. Les déchets doivent être évacués en déchèterie. Il existe des solutions alternatives : broyage, compostage ou encore paillage.

#### Tout dépôt sauvage

est interdit y compris hors des conteneurs. En cas de non-respect, une amende de 32 à 1500 € suivant le type de dépôt sera appliquée au contrevenant.

### Tout savoir sur la fourrière animale

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la capture des animaux errants. La fourrière animale conventionnée n'intervient que sur demande des services municipaux.



Cette procédure empêche tout abus effectué par des particuliers. L'objectif principal d'une fourrière est de sécuriser l'animal, de l'amener chez le vétérinaire agréé par la commune et de retrouver son propriétaire. Ce dernier a la responsabilité d'immatriculer son chien ou chat avant l'âge de 4 mois. La non-identification d'un animal est une infraction punie d'une amende de 4<sup>e</sup> classe (750 €). Un animal errant sur la voie publique risque sa vie et celle des usagers de l'espace public.

Afin de casser les préjugés, il est bon de rappeler qu'une fourrière ne maltraite pas et n'euthanasie pas les animaux récupérés. Seul un vétérinaire est habilité s'il justifie d'une nécessité. Si l'animal n'est pas réclamé à l'issue des 8 jours ouvrés, il sera remis à un refuge pour être identifié et remis à l'adoption.

#### Nuisances sonores

Vivre en paix avec ses voisins, n'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et pensons à nos voisins !

- Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 19 h 30
- Samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00
- Dimanches et jours fériés : 10 h 00 - 12 h 00 et 16 h 00 - 18 h 00

#### Je garde ma commune propre avec les bornes de propreté canine

- Vieux stade
- Rue du Vigé (proche banc)
- Esplanade de Verdun
- La Poste (entrée et en bas de l'espace vert)
- La Mairie (côté boîte à livres)
- Rue Jean Jaurès (côté rond-point des Pélissières)

Une maintenance est assurée tous les 15 jours.



## Inscription à la cantine ALAE ALSH 2023-2024

La procédure ayant été dématérialisée, la campagne de pré-inscription a débuté sur le portail famille.

Vous devez retourner le dossier complet comprenant :

- ▶ La fiche sanitaire à compléter recto/verso disponible sur le site de la mairie de Bouloc,
- ▶ la copie des vaccins à jour,
- ▶ l'attestation d'assurance péri et extra-scolaire (responsabilité civile et individuelle accident obligatoire),
- ▶ l'attestation mentionnant le quotient familial : CAF, MSA ou avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.

Seuls les scans au format PDF seront acceptés.

Dans l'impossibilité de scanner, veuillez déposer les documents à l'accueil de la Mairie.

Pour effectuer la démarche, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet inclus.



SABRINA LANES

Adjointe au Maire en charge de la commission "Enfance, vie scolaire, extra-scolaire et PEdt"



## Portes ouvertes aux écoles

L'école maternelle ouvre ses portes aux nouveaux élèves le samedi 24 juin de 9 h 00 à 12 h 00. Ce rendez-vous est l'occasion de rencontrer l'équipe pédagogique et prendre ses marques pour la rentrée. L'école élémentaire Antoine Bernès de Bouloc propose une balade au sein de l'établissement le jeudi 29 juin de 16 h 30 à 18 h 30. Les parents découvriront les œuvres réalisées par les élèves durant l'année scolaire.

### À noter

La rentrée scolaire 2023-2024 aura lieu le lundi 4 septembre 2023.

## Exposition "à la manière" de Niki de Saint-Phalle

En avril dernier, cette exposition a été installée dans la salle bleue de l'école maternelle. Les élèves ont réalisé avec la plasticienne Céline Coderche, des œuvres inspirées de l'artiste Niki de Saint-Phalle. Durant plusieurs jours, les parents ont admiré les sculptures colorées aux

formes originales. Cette intervention fait écho à l'exposition régionale consacrée à l'icône franco-américaine au Musée des Abattoirs. Certaines créations ont été exposées au salon d'art « Cuvée d'Artistes ».



Les œuvres de l'école maternelle



FRANCIS BENARROUS

Conseiller Délégué en charge de l'ALAE/ALSH et du Conseil Municipal des Jeunes

## Les éco-défis du 17 au 21 avril

Sous l'impulsion de leurs sept éco-délégués, les élèves de l'école élémentaire ont adopté les gestes écoresponsables dans leur vie quotidienne : zéro déchet, douche en 5 minutes, venir à l'école à vélo et à pied. Chaque bonne action a été récompensée par l'attribution de points. Des nouveautés se sont ajoutées à cette

deuxième édition des éco-défis. Un troc aux plantes a eu lieu devant l'école élémentaire. Plus de 100 personnes ont échangé un plant contre une autre variété. Un concours photo a été lancé pour immortaliser notre environnement : paysages, animaux, plantes.



Troc aux plantes

## Fab Lab

Le "Propulseur" a pris place sur le parking de la Maison des Associations durant la première semaine des vacances de Pâques. Cet espace mobile de 60m<sup>2</sup> a permis de découvrir des technologies innovantes (imprimantes 3D, découpe laser...) à travers des ateliers ludiques et créatifs. Des créneaux ont été réservés aux jeunes Boulocaïns. Les enfants de l'ALAE élémentaire ont réalisé des figures à l'aide de l'imprimante 3D. Portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Tolosan et à la demande de la municipalité, l'événement a été apprécié par les parents et les enfants.



Des démonstrations innovantes et passionnantes

## C'est la fête aux ALAE !

Les fêtes de fin d'année de l'ALAE auront lieu le vendredi 23 juin au Complexe Sportif.

Les festivités de l'ALAE Maternel se dérouleront de 18 h 30 à 19 h 30 et celles de l'ALAE Élémentaire à partir de 20 h 30. Chacune sera suivie d'une collation.

## Conseil municipal des jeunes



Des échanges constructifs avec le PDG du Groupe Garona

Le Conseil municipal des Jeunes a travaillé sur la dénomination des futures rues prévues sur l'extension des Pélissières. Régis Garoni, PDG du Groupe Garona, a rencontré les jeunes élus. Le promoteur immobilier a vulgarisé le processus de construction et répondu aux questions pertinentes des enfants. Stylo à la main, l'équipe de Garona a noté toutes les idées avec attention.

Adjointe au Maire en charge de la commission "Action sociale, solidarité, droits et accès aux personnes en situation de handicap, emploi, logement, personnes âgées"



## 2<sup>e</sup> édition de "Bouloc entre nos mains"

Elle aura lieu le samedi 23 septembre 2023.

Dans le cadre de l'événement international « World Clean'up Day », les citoyens sont invités à participer au nettoyage de la commune. En parallèle avec la collecte des déchets, des stands d'information présenteront l'impact de l'Homme sur l'environnement et les écogestes permettant d'y remédier.



## Jardins solidaires

Les travaux d'aménagement de la clôture des jardins solidaires sont désormais achevés. La clôture extérieure a été entièrement refaite par les chantiers

d'insertion de la Communauté de Communes du Frontonnais. Les services techniques sont intervenus sur les arrivées d'eau à la suite de fuites constatées dans les cabanons. Le Centre Communal d'Action Sociale a remercié l'ensemble des personnes qui ont œuvré

à la rénovation du site lors d'un apéritif convivial. Aujourd'hui, quatre parcelles sont encore disponibles.

Pour s'inscrire, il suffit de contacter Anaïs Palmiero au CCAS au 05 62 79 94 88.



Le chantier d'insertion avec le service technique

## Atelier collectif numérique



La conseillère numérique intercommunale Laurie Selve organise deux ateliers les 13 et 20 juin, sur la réalisation d'affiche à destination des associations.

Cet atelier sera mené en collaboration avec Anthony Vella, chargé de communication à la mairie de Bouloc. Ensemble, ils prodigueront des conseils sur la conception d'une affiche.



## Plan canicule

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place un dispositif pour veiller sur les personnes isolées et vulnérables.

Afin de bénéficier du Plan Canicule, vous devez vous faire connaître auprès de la mairie.

Vous devez vous faire connaître dès maintenant auprès d'Anaïs Palmiero au 05 62 79 94 88 ou par mail à [ccas@mairie-bouloc.fr](mailto:ccas@mairie-bouloc.fr).

La démarche est gratuite et volontaire. Les informations que vous communiquez sont confidentielles. En cas de fortes chaleurs, vous serez contacté par la conseillère en économie sociale et familiale.

## Atelier cuisine

À l'occasion de l'événement "Croust'à Bouloc", les partenaires du CCAS ont mis à l'honneur la croustade aux pommes lors de l'atelier "cuisine". La municipalité a offert les ingrédients de base pour concocter la fameuse recette. Ce dessert gourmand a ravi les papilles des cuisiniers à l'heure du déjeuner.



Adjointe au Maire en charge de la commission "Finances et marchés publics"  
Membre de la Commission "Développement économique" (CCF)



# Budget primitif 2023

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et le budget primitif ont été présentés et votés en conseil municipal le 23 mars et 6 avril 2023.

	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b> Recettes nettes	891 256,66 €	4 660 408,47 €	5 551 665,13 €
<b>Dépenses</b> Dépenses nettes	739 089,12 €	4 136 754,47 €	4 875 843,59 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>152 167,54 €</b>	<b>523 654 €</b>	<b>675 821,54 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	1 209 402,61 €	802 899,68 €	2 012 302,29 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 361 570,15 €</b>	<b>1 326 553,68 €</b>	<b>2 688 123,83 €</b>

Cet excédent dégagé par la commune à la clôture de l'exercice 2022 permettra la réalisation de futures opérations.

## Dépenses de fonctionnement 2023

**Charges de personnel**  
**46,77%**  
**2 575 000 €**

**Charges à caractère général**  
**18,25%**  
**1 005 000 €**

Augmentation des prix de l'énergie (+ 9,31% en électricité, + 40 000 € en gaz malgré une consommation plus faible que 2021).

**Subventions aux associations**  
(hors subventions sociales)  
**40 000 €**

Adjoint au Maire en charge des grands travaux



## Gros travaux

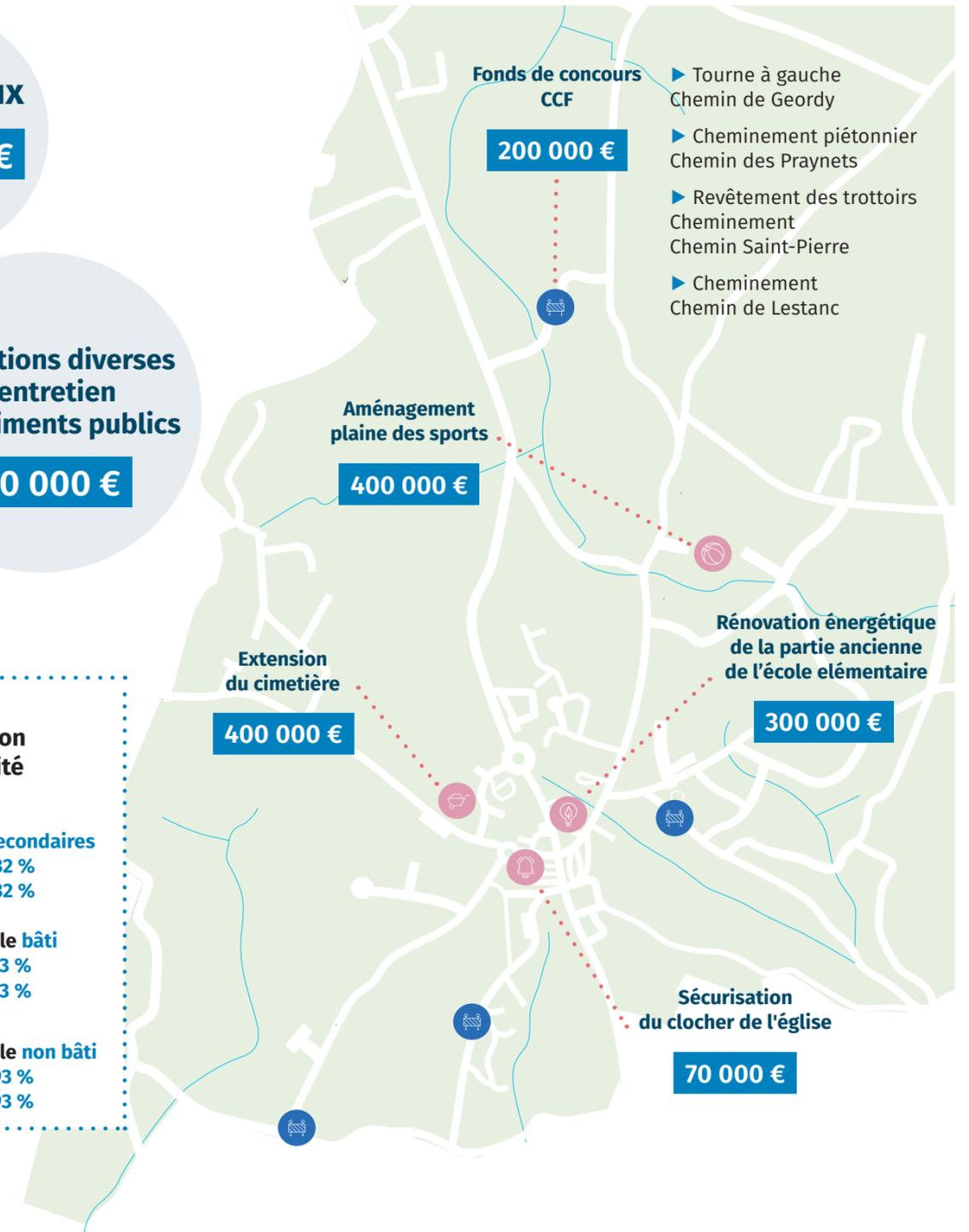
**1 630 000 €**

### Acquisitions diverses et entretien des bâtiments publics

**300 000 €**

### Budget voté sans augmentation du taux de fiscalité

► Taxe habitation sur les résidences secondaires	2022	20.32 %
	2023	20.32 %
► Taxe foncière sur le bâti	2022	42.13 %
	2023	42.13 %
► Taxe foncière sur le non bâti	2022	70.93 %
	2023	70.93 %



## Budget du CCAS 2023

Le centre communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, plus autonome qu'un service municipal dont la mission est d'apporter un soutien aux personnes fragiles ou en difficulté. Il dispose de son propre budget financé, entre autres, par la mairie.

**En 2023, la subvention de la mairie de Bouloc s'élève à 68 188 €.**



## Annulation du concours "Le pouvoir des fleurs"

À la suite de l'arrêté préfectoral, la municipalité a décidé de ne pas reconduire la deuxième édition du concours floral « Le Pouvoir des Fleurs ». Les collectivités et les particuliers sont invités à limiter les usages non essentiels tels que l'arrosage des jardins et pelouse entre autres. Nous comprenons la déception des participants qui ont à cœur de

présenter leur travail. Le fleurissement des jardins et des balcons participe à l'embellissement de la ville.

Une réflexion est d'ores et déjà engagée sur le devenir de ce concours pour les prochaines éditions. Les modalités seront adaptées aux restrictions d'eau désormais régulières et aux gestes écoresponsables qu'il convient de respecter.

## Les dépôts sauvages sont pénalisables

Le dépôt sauvage affecte de nombreux quartiers boulocains.

On constate régulièrement sur l'espace public ou sur le trottoir une accumulation de déchets ou de biens inutiles constitués de meubles, d'appareils électroménagers, de débris de construction et de véhicules abandonnés.

Qu'elle touche la voie publique ou le domaine privé, cette incivilité engendre des dommages importants sur l'environnement et la sécurité. Elle est source de pollution de l'air, de l'eau et crée un risque majeur pour l'habitat des nuisibles tels que les rongeurs et les insectes. Ces dépôts exposent également le public à des risques pour la santé publique car ils peuvent contenir des matériaux dangereux.

Le Code de l'Environnement régit et pénalise ces actes. Plusieurs dispositions sont destinées à réguler



les dépôts de déchets sur les propriétés privées, notamment l'article L.541-2 qui dispose que "les déchets doivent être éliminés sans créer de risques pour la santé humaine et sans nuire à l'environnement".

Cette interdiction est une nécessité pour protéger la biodiversité, préserver la sécurité et la santé publique des riverains. Il est important que chacun prenne ses responsabilités face aux enjeux communs.

## Avis d'enquête publique

Modifications n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Bouloc (31).

Par arrêté n° 23/077 en date du 12 Mai 2023, le Maire de la commune de Bouloc a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces procédures font l'objet d'évaluations environnementales.

À cet effet, Madame Florence Rossier, urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse. La durée prévue de l'enquête est de 34 jours soit du **lundi 5 Juin 2023 à 8 h 30 au samedi 8 juillet 2023 à 12 h 00 inclus**.

Toute information sur les dossiers pourra être obtenue auprès du service urbanisme de la mairie : 05 62 79 94 93.

Les deux dossiers de modification du PLU et les pièces qui les accompagnent, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en format papier,
- à la mairie de Bouloc aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h 00 / de 14 h 00 à 18 h 30  
Mardi, Mercredi, Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 / de 14 h 00 à 17 h 30  
Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00  
Samedi 8 Juillet 2023 exceptionnellement : de 9 h 00 à 12 h 00

- sur le site dédié, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4642>

De plus, les dossiers d'enquête publique seront également consultables sur un poste informatique à la mairie, sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/4642>, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Bouloc aux jours et heures suivants :

**Vendredi 23 juin 2023 de 14 h 30 à 17 h 30**  
**Samedi 8 juillet 2023 de 9 h 00 à 12 h 00**  
Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible en mairie aux heures et jours d'ouverture habituels ;
- Par courrier adressé à Mme le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bouloc 55 rue Jean Jaurès - 31620 BOULOC ;
- Sur le registre dématérialisé depuis le site internet dédié à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4642>

► Par courriel, à l'adresse suivante : [enquete-publique-4642@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4642@registre-dematerialise.fr).

Toutes les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur le site dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4642>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur :

- À la mairie de Bouloc aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le site internet de la commune : [www.mairie-bouloc.fr](http://www.mairie-bouloc.fr)

À l'issue de l'enquête publique, la commune de Bouloc délibèrera pour approuver les modifications du PLU.



Plus de 30 affiches ont été placardées sur la commune



## Bientôt le contrôle radar !



Nombreux sont les Boulocains qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules automobiles sur les voies de la commune, y compris dans l'agglomération en dépit des réglementations. Le recours aux ralentisseurs et chicanes ne peut se faire que dans l'agglomération qui en est déjà largement dotée et dans certaines conditions règlementaires très strictes; par ailleurs l'impact budgétaire du coût de ces équipements impose une limite à leur mise en place. La municipalité avait décidé depuis juin 2021 de relancer les campagnes de contrôle de vitesse par radar. Ces contrôles, pratiqués à l'aide d'un appareil mutualisé au niveau

de la Communauté de Communes, se font, principalement sur les routes départementales à grande circulation d'accès à Bouloc, mais également sur toutes les voies de la commune. Cependant c'est la régularité des contrôles qui contraindra les automobilistes indisciplinés à réduire leur vitesse. Tant que l'équipe de police municipale n'était pas complète et qu'elle ne disposait pas d'un matériel permanent, il était difficile d'assurer ces contrôles réguliers. Afin de favoriser ces contrôles selon un rythme hebdomadaire, le Conseil Municipal a voté à l'occasion du Budget 2023 l'acquisition d'un cinémomètre.



L'objet ne pèse que 410 grammes et, épais de 5 cm, ne mesure que 13 cm sur 12.

Son principal avantage est donc sa portabilité qui permet même aux policiers à moto ou à pied de le conserver sur eux, dans une poche. Depuis son véhicule, par ou au travers de la vitre, mais aussi depuis le bord de la route, le policier n'a qu'à pointer le véhicule ciblé. Le radar effectue ses mesures à l'aide d'un dispositif de pointage laser et calcule la vitesse de déplacement de la voiture concernée qu'elle soit en approche ou en train de s'éloigner jusqu'à une distance de plusieurs centaines de mètres.

Ce matériel est par ailleurs équipé d'une optique grossissante x7 permettant d'identifier d'autres infractions : le non-respect du port de la ceinture, l'absence de vignette de contrôle technique, de vignette d'assurance ou de vignette crit'air ainsi que l'utilisation du smartphone au volant.

## L'arrivée d'un nouveau policier

Le service de Police Municipale est désormais complet avec l'arrivée du Brigadier chef principal de Police municipale Ponz. Celui-ci arrive de Montauban où il a servi durant 10 ans après

20 ans de service dans la Gendarmerie nationale.

C'est donc un fonctionnaire expérimenté qui vient compléter le service de police municipale qui comprendra dorénavant deux policiers municipaux et une agent de surveillance de la voie publique. Leurs présences permettront une meilleure continuité du service et une mise en œuvre régulière des contrôles de vitesse.



## Mise en service du feu tricolore route de Castelnau

La mise en place d'un feu comportemental route de Castelnau à l'intersection avec l'impasse des Gautiers vous avait été annoncée dans une édition précédente de BLN. C'est maintenant chose faite. Nous souhaitons que ce dispositif provoque un changement de comportement positif de la part des conducteurs empruntant cette voie mais cela n'exclut pas les contrôles Radar réguliers.



## Homogénéisation de la zone « 30 km/h »

La Municipalité et la CCF ont revu la signalisation afin d'y amener davantage de cohérence et de continuité. La limitation à 30 km/h couvre maintenant le centre de l'agglomération. Elle est signalée par de la signalisation verticale et au sol.



**Horaires d'été**

Comme chaque année, pour les vacances d'été, la bibliothèque municipale **fermera ses portes du 1<sup>er</sup> au 15 août**. En attendant la réouverture, vous pouvez consulter le catalogue de la bibliothèque sur : <https://bibliotheque.mairie-bouloc.fr/> Les bibliothécaires sont à votre disposition pour toute question. N'hésitez pas à venir dans votre bibliothèque !

**Horaires d'ouverture :**

- le mardi et le vendredi de 15 h 00 à 19 h 00,
- le mercredi de 14 h 00 à 19 h 00
- le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

**Atelier Manga**



Manon Marieiro, en stage au service communication, a su transmettre sa passion pour les mangas aux jeunes Boulocains. Le 24 mai dernier, un atelier s'est déroulé au CAJ avec l'intervention de l'École Internationale du Manga et de l'Animation et de la bibliothèque de Bouloc. Sous la tutelle de l'intervenant, les jeunes du service enfance et du Centre Animation Jeunesse (CAJ) ont pu s'initier à la création de leur propre yonkoma, une planche de manga en quatre cases. Un stand de livres avait également été mis à disposition comme source d'inspiration, offrant ainsi une vitrine sur la diversité du catalogue de la bibliothèque. Pour les jeunes boulocains, cet atelier fut une véritable porte ouverte sur la culture japonaise et l'univers passionnant du manga, tout en œuvrant au développement de leurs compétences artistiques.

**MARIA RUBIO**

Adjointe au Maire en charge des "Sports, culture, loisirs, communication et vie associative"



**Le coup de cœur de la bibliothèque**



**Reine d'Égypte**

De Inudoh Chie, traduit du japonais par Fédoua Lamodièrre

Égypte ancienne. La jeune Hatchepsout devient reine, en s'unissant à son demi-frère Séthi, Thoutmôsis II. La jeune et belle reine ne veut pas se cantonner au

rôle de potiche, faire-valoir de son époux Thoutmosis II. Un pharaon fanfaron et pas franchement à la hauteur de la tâche lui incombant. Hatchepsout va devoir développer des trésors d'intelligence et de compassion pour gagner les faveurs de la cour et faire d'elle la véritable reine de l'Égypte !

De l'aventure, des complots, une héroïne forte et ouverte, qui passe de garçon manqué à femme jouant de ses atours naturels, ainsi que de son intelligence et de son cœur... Reine d'Égypte est un vrai manga d'aventures ! Le scénario, comme les dessins et le propos, sont vraiment bien construits. Le tout est soutenu par un graphisme de qualité et plaira aussi bien aux adultes qu'aux ados (à partir de 13-14 ans).

Laissez-vous tenter par le manga et partez à la découverte de cette nouvelle série de la bibliothèque.

**Cérémonies**

**Invitation à la commémoration du 21 août 1944 en l'honneur des résistants lotois et de la famille Komornik**

Le Conseil municipal de Bouloc et de Villaudric vous convient le dimanche 20 août 2023 à la cérémonie commémorative du 79<sup>e</sup> anniversaire de la mort des résistants lotois et du 81<sup>e</sup> anniversaire de l'arrestation et de la déportation des quatre membres de la famille juive Komornik.

Au programme :

- 8 h 15 : Accueil place de l'Église de Villaudric avec un petit-déjeuner offert par la Mairie de Villaudric
- 8 h 45 : Messe du souvenir, Église Saint-Julien à Villaudric
- 9 h 30 : Dépôt de gerbes et cérémonie commémorative devant l'ancien café
- 10 h 15 : Dépôt de gerbes à la stèle

Alain de Falguières, route de Bouloc à Villaudric

► 11 h 00 : Dépôt de gerbes à la stèle de Bouloc, route de Fronton à la mémoire des 4 résistants lotois massacrés par les Nazis le 21 août 1944 lors de la libération de Toulouse

► 11 h 30 : Dépôt de gerbes à la plaque commémorative en mémoire de la famille Komornik, déportée le 26 août 1942 et exterminée à Auschwitz, esplanade de Verdun à Bouloc

► 12 h 00 : Vin d'honneur à la salle des fêtes de Bouloc, offert par la Mairie de Bouloc



Plus d'une quinzaine d'artistes locaux ont présenté leurs œuvres au salon d'art de Bouloc « Cuvée d'Artistes ».



Le prix de la meilleure croustade aux pommes de Bouloc a été décerné à M<sup>me</sup> Christelle Herlez. Le jury, composé de cinq membres d'exception, a classé en deuxième position M. Gilles Cezerac et en troisième M<sup>me</sup> Aline Zanini.



Plus de 500 brebis des Pyrénées ont parcouru 19km lors de la Grande Transhumance.



Le Carnaval s'est terminé sur des notes hispaniques et réunionnaises grâce aux danseuses de l'Atelier Flamenco et aux musiciens de Couleurs Pays 974.

## Forum des associations

Le rendez-vous incontournable des associations aura lieu le samedi 2 septembre de 14h à 17h au Complexe Sportif (110 route de Villaudric). Les bénévoles présenteront l'offre associative de la commune : sportives, culturelles, loisirs, festives, sociales et solidaire. Cet après-midi d'échange est l'occasion de découvrir les différentes activités et disciplines qui animent la saison. Des animations sont prévues au sein de la salle omnisports durant le forum.

## Fête locale de Bouloc



**Cette année, le Comité des Festivités de Bouloc (C.O.F) organise la fête locale du 7 au 10 juillet sur l'Esplanade de Verdun.**

Programme :

► **Vendredi 7 juillet**

22 h 00 : Ouverture de la fête avec l'orchestre Maxime Lewis suivi d'un feu d'artifice tiré à 22 h 45 au Complexe Sportif

► **Samedi 8 juillet :**

Concours de pétanque avec l'association Le Cochonnet Boulocain  
22 h 00 : Orchestre SAHARA

► **Dimanche 9 juillet**

10h30 : Messe à l'église de Bouloc  
11h30 : Dépôt de gerbe au Monument aux morts suivi d'un apéritif offert par le COF  
22h : Orchestre Cover Stream

► **Lundi 10 juillet**

La fête continue ! Retrouvez les attractions foraines sur l'esplanade de Verdun, place de la République et place de la Résistance.

### À noter

**La fête locale est interdite aux animaux (chiens, chats, ...)  
Merci de votre compréhension.**

## Club philatélique

**Le Club Philatélique organise une bourse toutes collections le dimanche 25 juin de 9h à 17h au Complexe Sportif (110 route de Villaudric).**

Les amateurs et professionnels découvriront de véritables trésors. Timbres, monnaies, vieux papiers... De nombreuses pièces seront présentées par les exposants. Cet événement gratuit est un rendez-vous attendu des passionnés. Le Club Philatélique se

réunit deux fois par mois à la Maison des Associations pour échanger et partager les connaissances.

**Contact : Béatrice Salesses 06 32 08 39 58**



## Tournesol

L'association des commerçants de Bouloc « Tournesol » a élu un nouveau bureau en avril dernier.

Jessica Le Duc, kinésiologue, assure la présidence durant ce mandat au côté de la trésorière Emmanuelle Capa (Voir

Optique) et de la secrétaire Manon Boutayeb (Les belles façons).

L'association s'est rapidement réunie pour établir le programme de l'année. De nombreux projets sont envisagés dans le but d'animer la commune. Ils ont déjà prouvé leur enthousiasme et dynamisme lors de la première édition de Croust' à Bouloc.



## La Fraternelle Boulocaine

**L'association « La Fraternelle Boulocaine » organise une sortie au Pas de la Case le samedi 24 juin.** Le prix est fixé à 17€ pour les adhérents et 20€ pour les non-adhérent. Un séjour de 3 jours et 2 nuits est prévu sur la région bordelaise du 19 au 21 septembre.

**Inscriptions et renseignements auprès du Bureau : 06 19 68 26 93**



## Joie de Vivre

L'association « Joie de Vivre » s'absente pour les mois de juillet et août. Elle reprendra ses activités le mercredi 6 septembre 2023 à la Maison des Associations.

### Mémo des activités

- **Tous les mercredis à 14 h 00 :** activités manuelles, jeux, belote, papotage autour d'un goûter
- **Tous les vendredis à 14 h 00 :** gym douce
- **Chaque 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à 14 h 00 :** Section « Histoire et Patrimoine »
- **1 fois par mois :** loto et goûter



## Un nouveau maraîcher au marché de plein vent



Le marché de plein vent compte un nouvel exposant. Le primeur « L'Agriculture Raisonnée » est présent tous les dimanches de 8h à 13h sur le parking de la Maison des Associations. Il propose des fruits et légumes de saisons provenant principalement de la région Occitanie. Le commerçant privilégie le circuit-court et valorise le travail des producteurs locaux.

## Groupement Entreprises du Frontonnais

L'association Groupement Entreprise du Frontonnais (GEF) met ses compétences au service du développement économique du territoire et du milieu associatif. Elle aide les structures qui n'ont pas la capacité à recruter à temps plein d'avoir à leur disposition un ou plusieurs salariés. Cette mutualisation permet de réaliser les missions nécessaires pour votre activité. Afin de bénéficier de ce dispositif, les personnes morales adhèrent sur une durée minimale de 6 mois et s'acquittent d'une cotisation annuelle et des factures émises par le GEF.

Plus d'informations : [contact@ge-frontonnais.fr](mailto:contact@ge-frontonnais.fr) / 07 49 49 87 23

## Des coquilles ont été relevées dans le guide pratique

Des coquilles se sont glissées dans le guide pratique 2023. Certains nous ont signalé des erreurs dans les coordonnées ou l'absence de leurs activités. Nous apportons donc une rectification pour les entreprises suivantes :

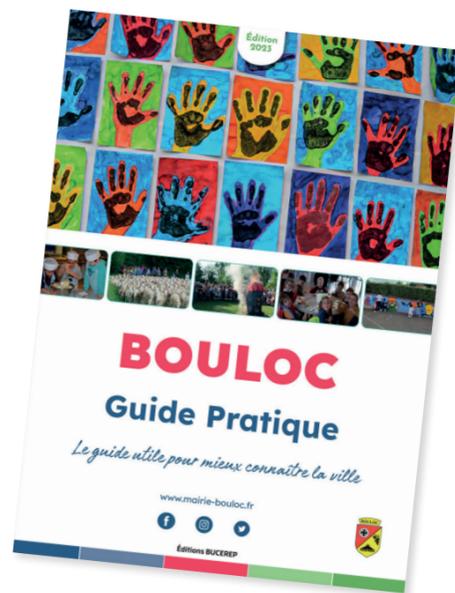
**Clim'ON Mathieu Mirone** (Climatisation – Chauffage – Ventilation)  
Ets.climon@gmail.com / 06 49 23 03 03

**Couture Occitane Retouches** (Couture)  
coutureoccitane@yahoo.com / 07 83 30 58 00

**Société SSEN – Laurent Fernekess** (Plombier-Chauffagiste)  
06 09 61 48 92

**Sirius Assurances**  
9 rue du château / 06 50 19 53 15 / [contact@sirius-assurances.com](mailto:contact@sirius-assurances.com)

Nous présentons nos excuses aux entreprises concernées. D'ores et déjà, les corrections sont faites pour la prochaine édition. N'hésitez pas à contacter le service communication pour faire part de tout changement : cessation d'activité, changement de coordonnées...



## Biosource Habitat

Nous sommes une entreprise de maîtrise d'œuvre pour vous accompagner dans les projets de construction neuve en individuel ou en collectif. Nous avons également le savoir-faire pour réaménager votre habitat en effectuant des extensions ou en améliorant le confort de votre habitat en réalisant une rénovation énergétique.

Nous avons pour ambition de construire les logements différemment à l'aide du bioclimatisme et des matériaux biosourcés.



### L'info en +

<https://biosourcehabitat.fr/>  
Facebook, Instagram, LinkedIn : Biosource Habitat

## IEH Énergies Renouvelables



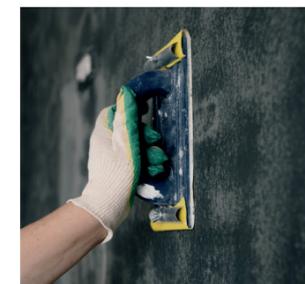
IEH Energies Renouvelables est une entreprise spécialisée dans l'installation et la maintenance de chauffages et

de climatisations. Spécialisé dans les énergies renouvelables, Mickael Turlais propose une expertise adaptée à vos besoins. Il intervient également sur les pompes à chaleur, ballons thermodynamiques et autres équipements d'énergies. L'équipe se déplace dans Bouloc et ses alentours pour assurer le bon fonctionnement de vos équipements à domicile.

### L'info en +

09 88 46 50 76  
[m.turlais@ieh31.fr](mailto:m.turlais@ieh31.fr)

## Entreprise V-S



Située au 3 impasse des Bousquets, l'Entreprise V-S est une entreprise spécialisée dans

le secteur d'activité des travaux de maçonnerie générale et d'électricité. Elle met son savoir-faire et son expérience au service de ses clients depuis maintenant deux ans. Que ce soit pour des travaux de rénovation, de construction ou de dépannage, l'Entreprise V-S est en mesure de répondre à tous les besoins de sa clientèle constituée aussi bien de particuliers que de professionnels.

### L'info en +

09 88 46 50 76  
[m.turlais@ieh31.fr](mailto:m.turlais@ieh31.fr)

## Giovanny coiffure

Le salon Giovanny vous accueille uniquement sur rendez-vous au 1728 route de Vacquiers à Bouloc. Le coiffeur réalise toutes les coupes (femmes, hommes et enfants) et dans tous les styles. Ce professionnel aguerri effectue une palette de prestations : balayage, lissage, couleur, permanente... Un forfait complet incluant l'entretien de la barbe est destiné à la gent masculine.



Le salon est ouvert  
le lundi, mercredi, vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00  
et de 13 h 00 à 19 h 00  
et le samedi de 9 h 00 à 14 h 00.

### L'info en +

05 61 74 38 20

## Point S

La zone commerciale des Pelissières s'étoffe avec l'ouverture du centre auto Point S. Situé au 1 rue des Pelissières, l'équipe a reçu les premiers clients la semaine dernière.

L'espace offre une sélection d'articles directement en boutique libre-service à destination des usagers de la route. Un coin détente a été pensé pour les clients qui attendent une réparation rapide. Les mécaniciens apportent leur expertise et présente des solutions

adaptées à tous problèmes liés à la mécanique générale, la vidange, la distribution, le freinage et les pneumatiques. Ce nouveau commerce contribue à la réhabilitation de l'ancien Gamm'Vert.



### L'info en +

05 31 61 36 60  
[bouloc.centre.auto@points.fr](http://bouloc.centre.auto@points.fr)

## Mon contrôle technique

Depuis mars dernier, « Mon Contrôle Technique » vous accueille au 1 rue des Pelissières près de la station-service Intermarché. Le centre auto propose une gamme complète de services de contrôle technique : contrôle technique obligatoire, contre-visite, contrôle pollution... L'enseigne effectue ses prestations sur les véhicules utilitaires, 4x4 et camping-cars ayant tout type de moteurs (essence, diesel, hybride,



MONCONTRÔLETECHNIQUE

électrique). Le gérant Alexandre Annesi s'engage à fournir des services rapides et efficaces, tout en assurant un accueil professionnel et chaleureux.

### L'info en +

[moncontroletechnique.fr](http://moncontroletechnique.fr)  
05 34 49 44 70

## Si Bouloc m'était conté...

# L'ancienne école des filles

Par l'Association "Joie de Vivre", section "Histoire et Patrimoine"



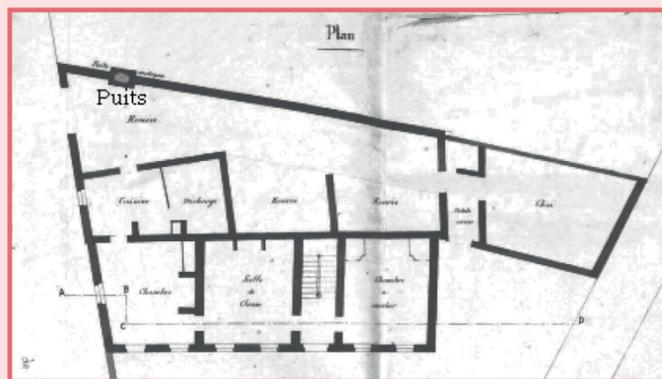
**1819** Cette maison est répertoriée sur le cadastre et appartient à Bertrand Brocas.

**1879** La commune achète cette demeure pour aménager une école des filles et le logement de l'institutrice. Octobre 1880 : première rentrée des élèves.

Un puits est dans les locaux, mitoyen avec le voisin, qui fournit l'eau nécessaire à plusieurs familles du bourg.

**1882** Pour encourager la fréquentation de l'école, la mairie crée pour chaque école, trois prix d'une valeur de 10,12 et 15 francs consistant en livret de Caisse d'Épargne, pour récompenser les élèves, filles et garçons qui auront obtenu le certificat d'études. Elle propose des bons points, d'une valeur de 1 à 2 centimes, destinés à encourager le travail et l'assiduité des élèves.

**1884** Les effectifs sont de 52 élèves pour l'école des garçons et de 40 pour celle des filles.



**1888 - 1892** Construction d'une nouvelle classe et modification du logement de l'institutrice.

Jusqu'aux années 1950, les petits écoliers traversent le village pour aller à la cantine à l'école des garçons, ancienne place de la Mairie.

**1957** Suite à la construction du nouveau groupe scolaire, la cantine occupe tout le bâtiment.

**1983** 165 repas sont préparés quotidiennement.

**1984** Extension des locaux à l'arrière-cour, ravalement des façades. Le puits est muré. Pendant quelques années les repas étaient livrés mais, depuis septembre 2022, les repas sont préparés sur place dans les nouveaux locaux scolaires.

**Après avoir été maison particulière, école, cantine, ce bâtiment est maintenant dévolu à la Police Municipale.**

## EXPRESSION MAJORITAIRE

Ensemble depuis 3 ans, nous arrivons au terme d'une première partie de mandat en ayant mené à bien un certain nombre de projets pour répondre à vos attentes. Les opérations d'urbanisation que beaucoup contestaient, ont été remaniées de façon à les rendre plus cohérentes avec la « vision » que nous avons de la commune. Divers dossiers aboutis de voirie permettent l'amélioration de la sécurité des petits et des grands. Nous n'énumérerons pas toutes les situations en suspens que nous avons réglées lors de ces premières années.

Une restructuration de l'équipe pour des causes personnelles a été réalisée. Nous n'avons pas pour autant changé de ligne de conduite. Tous les élus sont informés des décisions prises au cours du bureau municipal qui se réunit chaque semaine.

Si la commune de Bouloc est, à l'échelle de la Communauté de Communes du Frontonnais, troisième par le nombre d'habitants, elle n'est que cinquième en terme de richesse. Elle doit néanmoins déployer des équipements indispensables pour une commune de 5000 habitants.

## EXPRESSION MINORITAIRE

Bouloc fait partie des communes dites riches ; la pression fiscale y est supérieure à la moyenne des communes de la même strate.

Nous avons donc la possibilité de dégager des moyens financiers pour l'entretien de nos routes, pour subventionner les associations, améliorer les parcours éducatifs de nos tout petits et de nos enfants.

Cependant le choix depuis 2020 semble plutôt se porter vers une augmentation régulière de la masse salariale bien au-delà du strict nécessaire et du raisonnable. Son augmentation sur 3 ans de +460000€ représente 23% de hausse et engage Bouloc pour plusieurs années. Nous trouvons cette augmentation totalement excessive et appelons le maire à la maîtriser rapidement.

Cette augmentation va impacter notre budget sur du long terme. Le maire nous répond qu'une partie est liée à l'internalisation des effectifs, mais internaliser c'est aussi créer des charges indirectes comme les charges de gestion de ce personnel, la formation, les congés, la gestion des arrêts maladie, etc... que l'on retrouve dans cette masse salariale.

Avec la construction de la nouvelle salle des fêtes, nous risquons de nous retrouver avec un résultat net négatif ce qui ne nous mettra

Pour cette raison, la deuxième partie du mandat sera riche en investissement pour les écoles, les associations, les habitants. Le plus gros projet à venir est la construction d'une salle plurivalente et d'une médiathèque. Nous veillerons à ce que ces réalisations se fassent avec un taux de taxe stable.

La mise en œuvre s'appuiera également sur un personnel municipal compétent et adapté à la dimension de notre village. L'investissement important de la communauté des communes complète le travail de nos équipes.

Nous restons une équipe disponible, à votre écoute et ouvert pour un travail de terrain pour le confort de tous.

en difficulté pour rembourser notre dette et maintenir les investissements nécessaires et récurrents. Les impôts locaux ont augmenté de 11,6% sur 3 ans. Heureusement pour les administrés que la taxe d'habitation a été supprimée.

Malgré la hausse des impôts, plusieurs indicateurs se dégradent. Nos dépenses de personnel représentent 60% de nos dépenses totales. Ces dépenses ont augmenté de 16,7% sur les 3 dernières années alors que nos recettes ont augmenté de 12,5% et notre épargne nette a baissé de 16%, alors que le projet nécessaire et souhaité de la salle des fêtes vient de démarrer et va impacter notre budget.

Lors de la présentation des perspectives budgétaires, la véracité du budget pour les années 2024-2026 avec des subventions à hauteur de 2,5M€ pour la salle plurivalente ne nous paraît vraiment pas raisonnable. Nous l'avons signalé lors du conseil municipal. À la suite de ce conseil, nous avons appris via un compte rendu de réunion que le maire a demandé une révision à la baisse du projet pour essayer de le limiter à hauteur de 4M€ d'investissement, ce que nous approuvons. La maîtrise des projets au niveau de leur coût et des délais est indispensable. Le nouveau local de police est passé de 270K€ à 470K€. Tout glissement sur les investissements de la

salle des fêtes pourrait être fort préjudiciable à notre collectivité.

Le souhait de la minorité serait, grâce à la maîtrise de la masse salariale et à la dynamique structurelle de nos recettes, de s'orienter vers une baisse des taux d'imposition communaux, d'améliorer les aides envers les associations qui créent du lien, d'accroître nos moyens pour développer l'éveil de nos tout petits, d'accompagner le développement des connaissances de nos enfants et d'accélérer l'amélioration de l'état de nos voiries via des fonds de concours.

**Guy Navlet,**  
pour le groupe « Bien vivre à Bouloc »

# forum des associations



14H  
-  
17H

**SAMEDI 2  
SEPTEMBRE  
2023**

COMPLEXE SPORTIF

